



Tension fiscale autour du Crédit impôt recherche

Cela grogne dans les rangs des entreprises bénéficiaires du Crédit impôt recherche. Beaucoup s'estiment victimes de harcèlement de la part du fisc. Point sur la situation.

Cela grogne dans les rangs des entreprises bénéficiaires du Crédit impôt recherche. Beaucoup s'estiment victimes de harcèlement de la part du fisc. Point sur la situation.

L'agacement monte dans les technopoles de France. Son origine ? Un harcèlement fiscal dont seraient victimes les bénéficiaires du Crédit impôt recherche (CIR), dispositif d'exonération assis sur les dépenses de R & D qui connaît un vrai essor depuis son lancement en 2004 : l'an passé, il a porté sur un montant total de 5,2 milliards d'euros, bénéficiant à près de 18.000 entreprises hexagonales. Un succès qui expliquerait une certaine attention des services fiscaux, avec un lot important de contrôles et de redressements à la clef. « Il y a bien un problème de pression fiscale sur le Crédit impôt recherche. La situation est ubuesque, avec des contrôles basés sur des interprétations de texte. Clairement, Bercy essaie de récupérer d'une main ce qu'il donne de l'autre », tempête Stanislas de Bentzmann, président de l'association Croissance Plus (400 entreprises membres). Alors, les bénéficiaires du CIR sont-ils vraiment de plus en plus dans la ligne de mire du fisc ? Indéniablement, si l'on en croit les chiffres : les services du ministère de la Recherche, qui peuvent intervenir en soutien du fisc sur ses dossiers fortement liés à l'innovation, se sont ainsi penchés

sur 1.400 contrôles en 2011, contre 458 en 2008 et 570 en 2009. Les contrôles impliquant le ministère ont donc augmenté de 200 % en trois ans, alors que le nombre de déclarants n'a connu, lui, qu'une progression de 80 % sur la même période.

Explosion des demandes d'information

« Il faut savoir qu'à la base, le taux de contrôle fiscal des entreprises bénéficiaires du CIR est deux fois supérieur à celui des entreprises françaises, qui se situe entre 2,5 et 3 %. Mais actuellement, ce n'est pas tant le nombre des contrôles fiscaux qui explose : c'est davantage celui des demandes d'information qui portent sur l'attribution du crédit pour l'année en cours. En fonction des territoires, cela peut toucher de 20 à 80 % des entreprises faisant appel au dispositif ! », souligne Thomas Gross, directeur associé de Sogedev, cabinet spécialisé dans le conseil en financement public.

Versements bloqués

Sur le papier, une demande d'information reste bien évidemment beaucoup moins lourde qu'un contrôle : y répondre - en concertation avec un expert-comptable - ne mobilise normalement pas plus d'une journée. Mais, le problème majeur est que ces demandes d'informations peuvent, pendant l'étude par les

services fiscaux des réponses qui y sont faites, bloquer le versement du crédit. Avec des périodes pouvant être longues. « Cela peut parfois, dans des cas extrêmes dépasser l'année », explique Thomas Gross. « Cette année, notre demande de crédit a été faite en juin, et nous avons reçu une demande d'information le mois suivant. Au final, notre crédit ne devrait être versé qu'en octobre. Pour des entreprises jeunes, dont le CIR est une composante majeure du financement, le décalage de ces versements, planifiés dans les prévisions de trésorerie, peut avoir des conséquences dramatiques pour l'existence même d'une entreprise », raconte un entrepreneur, sous couvert d'anonymat. En quatre ans, ce dernier a connu un contrôle et deux demandes d'informations portant sur le seul CIR. Bien sûr, les contrôles liés au CIR ont aussi des impacts forts sur la vie d'une entreprise innovante. « Pour une PME, où c'est souvent le dirigeant qui doit s'occuper du dossier, cela prend un temps hallucinant. Un temps que l'entreprise ne passe pas à chercher des clients, à faire de la recherche. Certaines entreprises me disent qu'elles vont arrêter de faire appel au CIR, car cela leur prend trop de temps sur le volet fiscal », explique Thomas Gross.

Moscovici calme le jeu

La situation fait en tout cas réagir au sommet de l'État. Le mois dernier,





Pierre Moscovici, le ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé avoir demandé aux services fiscaux de ne plus faire du CIR un critère de déclenchement de contrôle. Et de son côté, la Cour des comptes a plaidé pour une clarification des modalités de justification du CIR et pour le renfort des équipes d'experts pouvant se prononcer sur son utilisation. Il n'en reste pas moins que sur le terrain, un certain pessimisme demeure. « *Lorsqu'on fait appel au CIR, il faut s'attendre à un contrôle fiscal de toute façon. Les chefs d'entreprises doivent en*

être conscients et agir en conséquence : il faut bétonner son dossier, être prêt à répondre à tous les points que pourrait demander l'administration, et savoir s'entourer sur le plan technique : depuis 2008, les dossiers se sont complexifiés », témoigne, fataliste, un entrepreneur. La rigueur et la prudence restent donc plus que jamais de mise.

S.P.

